

Un transport de cabane

Grand Besançon Métropole ayant réalisé un nouvel arrêt de bus route de Levier, il a été décidé de déplacer la cabane-abri s'y trouvant, devenue inutile à cet emplacement, afin de l'installer à côté de la cabane de chasse dans la forêt.



L'objectif est de fournir un abri couvert aux utilisateurs et passants dans nos bois. Le déplacement a été réalisé par l'équipe technique communale avec l'aide de Johnny Koeller que nous remercions.



Quelques dates à retenir

- 6 et 7 mai :** Doubs Libération US44 : Exposition à Rio
- 6 et 7 mai :** Comité des Fêtes : Vide-dressing à la salle polyvalente
- 8 mai :** Anciens Combattants : Armistice à Pugey
==> Messe à l'église à 10h
==> Cérémonie aux Monuments aux Morts à 11h15
- 13 mai :** Lyre Viticole : Concert à l'église de Beure à 20h
- 26 mai :** AS Beure : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand
- 1er juin :** Castors Juniors : Conférence publique à la salle polyvalente
- 4 juin :** Comité des Fêtes : Loto à la salle polyvalente
- 10 au 17 juin :** Copains d'Abord : Voyage Presqu'île du Ponant
- 17 juin :** Castors Juniors : spectacle de l'école à la salle polyvalente
- 18 juin :** Anciens Combattants : Appel du 18 juin à Larnod
==> Cérémonie au Monument aux Morts à 11h
- 18 juin :** Doubs Libération US44 : Sortie en Haute Saône
- 20 juin :** Stretching : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand
- 23 juin :** Comité des Fêtes : Barbecue géant à la salle polyvalente
- 25 juin :** Musée Lucien Roy : Vide-greniers

Panneau Pocket



La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.

Page Facebook



En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.

Site internet communal

Vous pouvez consulter les différentes publications communales sur notre site internet :

<https://www.beure.fr/>



Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent :



Les mercredis de 10h à 11h
Les samedis de 10h à 12h

Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papiers.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

BEURE MAG



Cartes avantages Jeunes



Le Conseil municipal a décidé de renouveler l'opération Carte Avantages Jeunes pour la rentrée 2023.

Ainsi, les élus ont choisi d'offrir la carte à tous les jeunes nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2013, charge à eux de **s'inscrire en mairie**.

Les familles intéressées sont invitées à nous communiquer leur intérêt avec les informations suivantes :

Nom, prénom
Date de naissance
Téléphone
Adresse mail
Une photographie d'identité avec le nom du jeune inscrit à l'arrière

Date limite : le 15 juillet 2023

Une station à livres faite maison

Nouveau à Beure :

LA STATION A LIVRES : Située place Jean Grappin vers l'école



Cette boîte à livres a été pensée par Michel PIDAN-CET et Stéphanie KHOURI, membre de la commission bibliothèque, afin qu'elle ressemble à la station-service ENI qui est classée monument historique, d'où son nom station à livres.

Elle a été construite avec talent par David COTE, un de nos employés communaux.

PRENDRE – DEPOSER – PARTAGER

Le principe est simple : venez fouiller dans la boîte à livres, prenez librement un livre, lisez-le et en échange déposez à votre tour un roman, une bande dessinée, un documentaire ou un magazine.

Pensez que tout le monde y a accès, les adultes comme les enfants.

Cet échange est anonyme et gratuit. Pensez juste au bonheur de faire lire à un autre ce qui vous a plu.

BONNE LECTURE !



MAIRIE DE BEURE

45, rue de Besançon
25720 BEURE
beure.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture (période COVID-19) :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h

TEL : 03 81 52 61 30
FAX : 03 81 51 55 53
www.beure.fr



Rédaction et impression : commune de BEURE
Ne pas jeter sur la voie publique

Budget 2023

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 Charges à caractère général	364 900,00 €	002 Excédent de fonctionnement	210 310,50 €
012 Charges de personnel	263 000,00 €	013 Atténuation de charges	5 000,00 €
014 Atténuation de produits	5 500,00 €	042 Opérations d'ordre	47 116,19 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	70 Produits de services	52 312,00 €
023 Virement section d'investissement	189 602,38 €	73 Impôts et taxes	692 382,00 €
042 Opérations d'ordre	54 000,00 €	74 Dotations et participations	67 813,00 €
65 Autres charges de gestion courante	83 386,92 €	75 Autres produits de gestion courante	160 005,00 €
66 Charges financières	61 000,00 €		
67 Charges exceptionnelles	0,00 €		
Total dépenses prévues 2023	1 021 389,30 €	Total recettes attendues 2023	1 234 938,69 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
001 Solde d'investissement 2022 reporté	433 072,14 €		
040 Opérations d'ordre	47 116,19 €	040 Opérations d'ordre	54 000,00 €
041 Opérations Patrimoniales	0,00 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €
		10 Dotations Fonds Réserve	527 802,14 €
16 Remboursement Emprunts, Cautions	122 100,00 €	16 Remboursement Emprunts, Cautions	5 000,00 €
20 Immobilisations	10 000,00 €	13 Subventions	2 000,00 €
204 Subvention équipement versée	53 116,19 €		
21 Immobilisations Corporelles	113 000,00 €		
Total Dépenses Invest 2023	778 404,52 €	Total Recettes Invest 2023	588 802,14 €
Besoin de financement pour parvenir à équilibre Dépenses	0,00 €		
		021 Virement de la section	189 602,38 €
TOTAL Dépenses 2023	778 404,52 €	Total Recettes 2023	778 404,52 €

Quelques observations :

- **Impôts 2023** : les bases des taxes subissant une hausse nationale d'environ 7%, le Conseil municipal a décidé de ne pas faire supporter une charge supplémentaire aux Beurots, ainsi les taux ne changent pas par rapport à l'an passé.
- **Fonctionnement** : un niveau de dépenses et de recettes relativement proches de l'année 2022.
- **Subventions aux associations** en hausse.
- **Capacité d'Autofinancement** : en diminution en raison d'un investissement important en 2022 avec notamment un achat foncier important. A vocation à remonter avec les futurs résultats 2023.
- **Investissement** : des recettes provenant principalement de la section de fonctionnement. Des dépenses reprenant un niveau stable avec notamment : réparation du toit de l'école, travaux électrique des vestiaires du stade, achat de terrains liés à l'AFP...

Inscription à l'école—Rentrée 2023 (enfants nés en 2020)



1^{ère} étape : à la Mairie de BEURE

Du mardi 02 mai au vendredi 05 mai 2022 (tous les matins de 8h à 11h45, l'après-midi de 14h à 15h45 sauf le mercredi après-midi).

Merci de vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant, du certificat de radiation (en cas de changement d'École).

2^{ème} étape : à l'École

Les lundis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h ou sur RDV.

Contact Mairie 03.81.52.61.30 ou beure.mairie@wanadoo.fr

Contact École 03.81.52.63.94 ou ecole.beure@ac-besancon.fr

Vous pourrez également prendre contact avec Charline du périscolaire :

06.07.57.49.69 Beure.cdl@francas-doubs.fr

Micro-crèche Baby Castors

L'équipe invite les nouveaux parents à faire les demandes de pré-inscriptions pour la rentrée de septembre dès maintenant.



Stationnement—Convention avec une fourrière à véhicules



Lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022, les conseillers municipaux ont validé l'adhésion au groupement de commandes, pilotés par Grand Besançon Métropole, concernant l'adhésion à la fourrière municipale de Besançon.

L'objectif est de se doter d'un moyen juridique, technique et financier pour lutter contre les voitures mal stationnées sur notre village et plus

particulièrement des véhicules « ventouses ».

C'est ainsi que depuis le mois de février, la commune est liée à l'entreprise City-Car Dépannage, située à Besançon rue Thomas Edison.

Principaux cas et situations, pour lesquels il est procédé à une mise en fourrière ?

- En cas d'entrave à la circulation ;
- Pour stationnement irrégulier, gênant, abusif ou dangereux ;
- Pour défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites ;
- Pour infraction à la protection des sites et paysages classés ;
- En cas de circulation dans les espaces naturels ;
- Les véhicules volés, brûlés, vandalisés, qu'ils soient immatriculés ou non, identifiables ou non ;
- Non-conformité du véhicules et ses équipements ;
- Infractions graves au Code de la Route (vitesse, alcool, stupéfiant, refus d'obtempérer, défaut de permis)

Quels frais pour le propriétaire du véhicule concerné ?

- Frais d'opération préalable : 15,20 € (cas d'une restitution sur place)
- Frais d'enlèvement : 121,67 €
- Frais de gardiennage journalier : 6,42 €

Exemples :

1/ Infraction constaté + véhicule restitué sur place : 15,20 €

2/ Infraction constaté + enlèvement du véhicule + 10 jours de gardiennage : 121,67 € + (6,42 € x 10) = 185,87 €

==> Ces frais ne concernent que les frais de fourrières et sont indépendants des amendes de polices encourues.

Ce marché étant effectif depuis le mois de février, la commune commencera bientôt les opérations de recensement des véhicules concernés sur le village et les fera évacuer.

Trail des Forts 2023

La traditionnelle épreuve grand-bisontine revient cette année et aura lieu du 12 au 14 mai 2023.



Au programme, des épreuves en équipe, en solitaire, une nocturne et une randonnée.

L'épreuve reine des 60 km se déroulera le samedi 13 mai et passera par Beure aux environs de 16h, les courageux participants auront déjà fait dans les 50 km quand nous pourrons les apercevoir rue de la Cascade en provenance de Fontain et en direction de la forêt vers la Chapelle des Buis.

N'hésitez pas à venir les encourager !

Festival Grandes Heures Nature 2023



Le festival sportif et nature organisé par Grand Besançon Métropole revient pour une nouvelle édition les 16, 17 et 18 juin prochains.

Au programme, du sport et encore du sport : marches, courses pédestres, Grand tour VTT, rando kayak, escalade classique et escalade danse, tyrolienne, une course de paddle, etc...

Mais aussi : des spectacles sportifs, des shows et de nombreux moments conviviaux.

Sportifs avertis ou amateurs, ou simple spectateurs, venez passer de bons moments festifs.

<https://www.grandes-heures-nature.fr/festival-2023/>